

Projet de questionnaire adressé aux candidats « Capitales françaises de la culture » retenus pour la phase de sélection

Insérer dans un « chapeau » ces références inscrites dans les textes publiés au JO :

« Le dossier de sélection comprend :

-un questionnaire précisant de manière détaillée le programme, les actions prévues, les partenariats mis en œuvre et le budget afférent ;

- une note de présentation de la candidature préalable à l'audition du jury accompagnée d'un dossier dont la composition est libre, n'excédant pas cinquante pages. »

(extrait Art. 3 de l'arrêté du 7 octobre 2020 portant application du décret n° 2020-1226 du 7 octobre 2020 relatif au label « Capitale française de la culture »)

« La soutenabilité financière du projet est un élément essentiel de la candidature. Le soutien large et déterminé à la commune ou au groupement de communes candidats et l'engagement durable de la part des autorités locales et des acteurs économiques doivent être garantis. »

(extrait Art. 1 de l'annexe de l'arrêté du 7 octobre 2020 portant application du décret n° 2020-1226 du 7 octobre 2020 relatif au label « Capitale française de la culture » - Cahier des charges relatif au label « Capitale française de la culture »)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des textes réglementaires [ici](#). (lien vers la page à ouvrir dans un nouvel onglet)

Introduction

- La commune ou le groupement de communes candidat présente en un court paragraphe les marqueurs et points forts de la candidature au label « Capitale française de la culture ».

(Champ libre 5000 caractères)

Partie 1 – Programmation culturelle détaillée pour la saison « Capitale française de la culture »

- Présentation de l'agenda complet des actions et des manifestations inscrites dans la saison « Capitale française de la culture » en mettant en évidence les projets spécifiquement développés dans le cadre de la candidature au label. La commune ou le groupement de communes candidat montre comment cette programmation couvre bien l'intégralité de l'année 2022.

→ Insérer document en PDF

(Obligatoire)

(On attend juste un pdf pas de champ libre)

(Poids Max : 15 mo)

Partie 2 – Participation de tous à la dynamique du label « Capitale française de la culture »

- Au regard de la composition et des caractéristiques de la population de votre territoire, détaillez les moyens mis en œuvre en faveur d'une participation large des habitants :
 - à l'élaboration de la saison « Capitale française de la culture » ;
 - aux différentes actions et événements programmés comme acteurs et/ou publics.

(Champ libre 5000 caractères)

- Quels partenariats envisagez-vous avec des structures accueillant ou s'adressant à des publics en situation spécifique (personnes en exclusion sociale, personnes placées sous-main de justice, personnes en situation de handicap ou hospitalisées, personnes âgées...) afin de parvenir à inclure l'ensemble des habitants de votre territoire dans la dynamique du label « Capitale française de la culture » ?

(Champ libre 5000 caractères)

- Quelle stratégie de communication adaptée à la diversité de la population du territoire et des visiteurs envisagez-vous de développer ?

(Champ libre 5000 caractères)

Partie 3 – Coopération et solidarité territoriale

- Précisez comment votre programmation pour la saison « Capitale française de la culture » constitue un projet irriguant le territoire et parvient à mobiliser et à investir les collectivités et le tissu culturel à une plus large échelle.

(Champ libre 5000 caractères)

Partie 4 – Conditions de mise en œuvre de la saison « Capitale française de la culture »

- Présentation de la structure dédiée au pilotage et à la mise en œuvre de la saison « Capitale française de la culture » : sa composition, son périmètre et son statut, ses attributions, son fonctionnement, les modalités d'association des partenaires, l'intervention d'un prestataire le cas échéant.

(Champ libre 5000 caractères)

- Prévision du plan de travail et du rétro planning d'action de cette structure de pilotage.

→ Insérer document en PDF

(On attend juste un pdf pas de champ libre)

(Poids Max : 15 mo)

- Identification de la structure dûment autorisée à percevoir et à gérer les financements.

(Champ libre 5000 caractères)

- La commune ou le groupement de commune candidat expose les objectifs qu'il se fixe ainsi que les méthodes et moyens d'évaluation :
 - des résultats de son année en tant que Capitale française de la culture ;
 - de l'impact du label sur sa stratégie culturelle à moyen et long terme, dans une logique d'héritage.

(Champ libre 5000 caractères)

-

Partie 5 – Budget

A partir des premières projections financières présentées dans le dossier de pré-sélection, les communes ou groupements de communes retenus pour la phase de sélection précisent et actualisent le budget prévisionnel de la saison « Capitale française de la culture ».

A cette fin, il leur est demandé :

1/ Quel est le budget annuel de la culture de la commune ou du groupement de communes candidat, et sa part relative dans le budget global de la (ces) collectivité(s) ?

2/ La présentation détaillée du budget prévisionnel de la saison « Capitale française de la culture » :

- ▶ comportant les sections de fonctionnement et d'investissement,
- ▶ indiquant la nature des dépenses (dépenses artistiques, valorisation du patrimoine, ingénierie, médiation, communication, aménagement, personnel, etc.) et leur proportion relative dans le budget global,
- ▶ distinguant :
 - les actions proprement créées dans le cadre de la saison « Capitale française de la culture », d'une part,

- les actions s’inscrivant dans des dispositifs ou des événements existants, les actions et programmes culturels qui seraient mis en œuvre durant l’année 2022 indépendamment de l’obtention du label, d’autre part.

► réalisant un état précis des financements mobilisés pour la réalisation de la saison « Capitale française de la culture » :

En complément des financements apportés par le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts et consignations, la commune ou le groupement de communes candidat indique :

- le niveau d’engagement des collectivités publiques partenaires (intercommunalité, département, région, fonds européens, etc.) ainsi, le cas échéant, que les contrats ou conventions dans lesquels s’inscrit leur participation financière,
- les dispositifs ou programmes ministériels/interministériels incluant des actions « culture » pouvant être mobilisés ou valorisés dans le budget de la saison « Capitale française de la culture » (ex : Action Cœur de Ville, Politique de la Ville, Education Artistique et Culturelle, etc.) et leur volume financier,
- les apports des associations, des structures ou des opérateurs culturels du territoire porteurs de projets inscrits dans la programmation, et le montant de ces contributions,
- le volume des financements privés en précisant leur nature (mécénat, sponsoring, fonds de dotation, financement participatif, etc.),
- le prévisionnel des recettes propres escomptées.

→ Insérer document en PDF

(On attend plusieurs pdf pas de champ libre)

(Poids Max par pdf : 15 mo)

3/ Le recensement des engagements obtenus et formalisés auprès des différentes parties prenantes associées au projet porté dans le dossier de candidature.

→ Insérer document en PDF

(On attend plusieurs pdf pas de champ libre)

(Poids Max par pdf : 15 mo)

Partie 6 – Note et Dossier de présentation

- Note synthétique de présentation de la candidature préalable à l’audition du jury

→ Insérer document en PDF

(On attend juste un pdf pas de champ libre)

(Poids Max : 15 mo)

- Dossier de présentation, de composition libre, n'excédant pas cinquante pages.

→ Insérer document en PDF

(On attend juste un pdf pas de champ libre)

(Poids Max : 50 mo)